

ProTourHérault **2012**

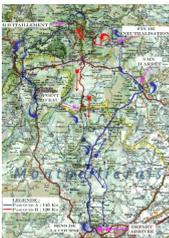
25 mars 2012

4ème Etape du [Pro-Tour Hérault](#)

Brevet routier sportif de 120 ou 150 kms contenant une première partie neutralisée de 49 kms, puis allure libre.



Informations



PARCOURS A : 145 kms

Clapiers, D17, Prades le Lez, St Mathieu de Trévières, Quissac, D999, **(3mn d'Arrêt, km 39)**,
Sauve, D171, Durfort, D982,

(Fin de la neutralisation, km 49)

, D21, Col de Bane, St Bonnet de Salendrinque, D39, Lasalle, D153, Cognac,

(Ravitaillement, km 69)

, Col de Bantarde, La Rouvière, Bouras, Direct. St Roman de Codières, Sumène, D11, Ganges,
D986, Laroque, St Bauzille de Putois, D107-E4, Direct. Ferrières les Verreries, Carrefour
D107-E4 x D25,

(Point d'eau sur le Causse de Pompignan, km 115)

, D17-E6, Valflaunès, St Mathieu de Trévières, D26, Assas, D109, D21, Clapiers.

PARCOURS B : 120 kms

Clapiers, D17, Prades le Lez, St Mathieu de Trévières, Quissac, D999, **(3mn d'Arrêt, km 39)**,
Sauve, D171, Durfort, D982,

(Fin de la neutralisation, km 49)

, D213, Fressac, D185, D133, Monoblet, D185, Pailhès, Col du Rédarès, Cognac,

(Ravitaillement, km 66)

, D153, Col de Bantarde, D347, Eglise du Cros, St Hippolyte du Fort, D25, Pompignan,
Carrefour D107-E4 x D25,

(Point d'eau, km 92 au sommet de la cote de Pompignan)

, D17-E6, Valflaunès, St Mathieu de Trévières, D26, Assas, D109, D21, Clapiers.

□

DEPART:

Le départ sera donné à 8h30 précises, au Gymnase de Clapiers (salle Jean Louis Barrault).

SECURITE:

Voitures, motos et cyclistes de l'organisation assisteront les participants. Circuit fléché de la fin de la neutralisation à l'arrivée.

NEUTRALISATION:

Pendant les 49 premiers kilomètres, jusqu'au carrefour D21 x D213, les participants devront respecter la vitesse imposée par l'organisation sur l'ensemble de la neutralisation. MOTOS ET VOITURES DE L'ORGANISATION, accompagneront les participants jusqu'à la fin de la neutralisation, pour faire respecter la vitesse, le code de la route et assurer la sécurité.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE:

Est assurée sur le parcours neutralisé, ensuite il vous sera proposé un dépannage au ravitaillement.



LES CARTES DE ROUTE:

Elles vous seront remises à l'encaissement de votre inscription mentionnant votre nom et l'itinéraire du brevet. Possibilité de choisir le parcours en cours de route.

A votre retour à Clapiers, vous les déposerez dûment tamponnées auprès des responsables – organisateurs, UNE BOISSON VOUS SERA OFFERTE.

OUVERTURE FERMETURE DES CONTRÔLES AVEC RAVITAILLEMENT:

Cognac (km 69, Fermeture après la voiture balai). Carrefour D107-E4 x D25, (Point d'eau), Clapiers (km 145 de 13h00 à 15h00).

PRESTATIONS:

Café, ravitaillement, collation. Lots et récompenses diverses. Reportage photo sur le site Internet de l'AC Clapiers.

RENSEIGNEMENTS:

Thierry Grenier (06 09 24 30 44).

Messagerie électronique : acclapiers@free.fr

INSCRIPTIONS:

Le règlement s'effectue avant le départ. Montant : 10 € pour les inscriptions prises à l'avance. ATTENTION ! - INSCRIPTION LE JOUR DU DÉPART 12€. - certificat médical obligatoire pour les non licenciés. Ou bien recopiez les renseignements ci dessous sur papier libre et renvoyez le par courrier avec votre règlement de 10€ (méthode préférée pour traiter les inscriptions plus rapidement le matin du départ).

17ème Brevet cycliste entre Mer & Cévennes - Dimanche 25 Mars 2012

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Sexe : (Femme / Homme)

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Nom du Club:

FFC / FSGT / UFOLEP / FFCT / TRIATHLON / Non Licencié / HANDISPORT

Date: Signature :

Le :

Bulletin à retourner à :

M. SANCHEZ Gérard

9 chemin de Galargues 34160 RESTINCLIERES

▣ REGLEMENT:

Le brevet étant une randonnée cycliste, aucun temps ni classement ne sera publié.

Ce brevet est ouvert à tous, licenciés ou non licenciés de 18 ans et +.

Les participants sont considérés en excursion personnelle et devront respecter le code la route, les arrêtés municipaux des localités traversées et n'utiliser que la partie droite de la chaussée.

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription.

Chaque participant est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

COMMENTAIRES:

N'hésitez pas à poster un commentaire ci dessous pour poser vos questions ou exprimer vos remarques après le brevet.